**En savoir plus sur la Fédération de l’Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir (nationale)**

Totalement indépendante de l’Etat, des entreprises, des partis politiques et des syndicats, militant, créée en 1951, doyenne des associations de consommateurs d’Europe occidentale, l’UFC-Que Choisir est une association à but non lucratif.

Avec un réseau de 143 Associations Locales sur tout le territoire, 3726 bénévoles (en 2018), 137629 adhérents, et 350 points d’accueil, l’UFC-Que Choisir est au service des consommateurs pour les informer, les conseiller et les défendre.

La Fédération se situe au 233, boulevard Voltaire - 75011 Paris - UFC-Que Choisir <https://www.quechoisir.org>

Elle publie sa première revue de tests comparatifs et d’enquêtes Que Choisir en 1961, et agit en justice à partir de 1976 devant toutes les juridictions judiciaires ou administrative.

A partir des années 1970, l’UFC-Que Choisir engage des combats pour faire évoluer le droit afin de mieux protéger les consommateurs.

Quelques combats mémorables :

1976 – Dix colorants interdits dans l’alimentation

1989 – Les lessives sans phosphates

1999 – Les dangers de l’aluminium

2001 – Le sel caché dans les aliments

2002 – Téléphone portable : la facturation à la seconde puis en 2004, le prix exorbitant des SMS. En 2005, l’UFC Que Choisir obtient la condamnation des opérateurs de téléphonie mobile par le Conseil de la Concurrence.

2008 – Obésité infantile : protégeons nos enfants

2010 – Tarifs bancaires, les banques abusent

2013 – Première campagne « Énergie moins chère ensemble » aux fins d’obtenir, avec la mobilisation des consommateurs, les meilleures offres possibles (en termes de tarifs et de sécurité juridique) sur les marchés du gaz et de l’électricité

2014 – Lancement de la première Action de groupe en France contre Foncia

2017 – L’UFC Que Choisir qui a agi devant l’Autorité de la Concurrence obtient la condamnation d’Engie (ex GDF-Suez) pour abus de position dominante (pratiques anticoncurrentielles).

2018 – Lancement de l’application « QuelCosmetic » faire la chasse aux substances indésirables.

2020 – Lutte contre le fléau du démarchage téléphonique

**Les publications et abonnements de l’UFC Que Choisir**

Les magazines **Que Choisir (sur abonnement)**

vous conseillent au quotidien et vous alertent en permanence des dangers de certains produits. Que Choisir vous guide grâce à ses essais comparatifs et vous permet de choisir ainsi les meilleurs produits au meilleur prix.



Les hors-séries **Que Choisir Argent** donne des clés pour gérer astucieusement votre argent en se consacrant à votre budget.



**Que choisir santé** délivre l’information la plus fiable et la plus rigoureuse sur votre santé grâce à l’expertise de praticiens reconnus : (médecins, chercheurs, pharmacologues).



**Que Choisir Pratique** vous donne une véritable documentation juridique à usage courant sur tous les sujets de votre vie quotidienne (logement, location, voisinage…).



**Que Choisir Livres** les meilleurs guides sur les droits des consommateurs, sur la santé dans votre assiette, sur les recettes faciles pour une cuisine saine, sur les urgences juridiques…



***Abonnement au site internet*** [**www.quechoisir.org**](http://www.quechoisir.org/)

200 000 abonnés

L’un des premiers sites d’information générale en France.